

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLESEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOU**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Désignation de représentants de la Ville dans divers organismes - Ecole du Petit-Cîteaux - Collèges Gaston Bachelard et Marcelle Pardé

Madame Dillenseger, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses réunions des 28 mars et 19 mai 2008, le Conseil Municipal a, en application de l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales, procédé à la désignation de représentants de la Ville dans divers organismes.

L'objet du rapport est de proposer quelques adaptations.

- Ecole du Petit-Cîteaux

Madame Nelly Metge a été désignée pour représenter la Ville au conseil d'école.

Il est proposé que Madame Chantai Trouwborst la remplace.

- Collège Gaston Bachelard

Madame Joëlle Lemouzy et Monsieur Michel Julien ont été désignés pour représenter la Ville au conseil d'administration du collège Gaston Bachelard respectivement en qualité de titulaire et de suppléant. Or, Madame la Principale de l'établissement m'a indiqué, par lettre du 5 mai, que ce dernier étant doté d'une Segpa, le nombre de représentants de la Ville est de deux titulaires et de deux suppléants.

Il convient donc de désigner un titulaire et un suppléant supplémentaires.

- Collège Marcelle Pardé

Mesdames Chantal Trouwborst et Nathalie Koenders d'une part, Christine Martin et Hélène Roy d'autre part, ont été désignées pour représenter la Ville au conseil d'administration du collège Marcelle Pardé, respectivement en qualité de titulaires et de suppléantes.

Or, Monsieur le principal de l'établissement m'a indiqué, par lettre du 7 mai, que Madame Hélène Roy ayant déjà été nommée, comme personnalité qualifiée, par Monsieur le Président du Conseil Général de la Côte d'Or, il convient de la remplacer.

Il est donc proposé de désigner un nouveau représentant de la Ville pour remplacer Madame Roy au conseil d'administration du collège Marcelle Pardé.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à la désignation de représentants de la Ville au conseil de l'école du Petit-Cîteaux ainsi qu'au conseil d'administration des collèges Gaston Bachelard et Marcelle Pardé.

Ont été désignés pour représenter la Ville :

- collège Gaston Bachelard : délégués supplémentaires :

.Titulaire : M. Laurent Grandguillaume
.Suppléante : Melle Badiaâ Maslouhi

- collège Marcelle Pardé : délégué titulaire : Mme Madeleine Blettery, en remplacement de Mme Hélène Roy

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 8 JUIL. 2008



RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 08/07/08

Alain MILLOT